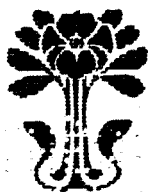


MGR L.-A. PÂQUET  
*de l'Université Laval.*

# L'oeuvre Universitaire



QUÉBEC  
IMPRIMERIE DE L'ACTION SOCIALE LTÉE

1920

*Nihil obstat*

J.-E. GRANDBOIS, pter,  
*Censor.*

Quebeci, die 10a julii 1920.

---

*Permis d'imprimer.*

Frs PELLETIER, pter,  
S. S. Q.

Québec, 12 juillet 1920.

---

*Imprimatur.*

L.-N. card. BÉGIN,  
Arch. de Québec.

Quebeci, die 12 julii 1920.

## A U L E C T E U R

*L'Association de la Jeunesse catholique ne perd aucune occasion de manifester son zèle pour nos œuvres religieuses et nationales.*

*Son Comité régional nous a demandé de réunir en brochure les articles que nous avons publiés, dans l'Action catholique, sur l'œuvre universitaire. C'est le désir de ses officiers de travailler à répandre cette brochure, et d'apporter ainsi son concours au mouvement de souscription inauguré en faveur de l'Université Laval.*

*Sans nous dissimuler les lacunes de cette brève étude, faite à la hâte, nous n'avons pas cru devoir refuser à nos jeunes amis ce qu'ils sollicitaient de nous pour un si noble dessein.*

L'AUTEUR

# L'oeuvre universitaire

---

## I

### SON IMPORTANCE

---

Il se fait dans notre province, en faveur de l'enseignement supérieur, un mouvement des plus louables.

Montréal aura désormais, pour les étudiants catholiques, son université propre et autonome. Et de puissantes influences travaillent activement à faire de cette institution située dans une ville très populeuse et très entreprenante, en face d'une rivale très richement dotée, un centre intellectuel digne de sa position.

L'Université mère de Québec assiste, de son côté, à un réveil de sympathies. L'évolution sociale, les progrès scientifiques, économiques et nationaux, lui ont créé de nouveaux besoins. Le temps n'est plus où cette oeuvre, née des seuls sacrifices que le Séminaire de Québec voulut bien s'imposer, pouvait suffire, sans autres ressources, à tous ses développements. Le public paraît le comprendre; et il y a lieu de croire que ceux, surtout, qui bénéficient dans une si large mesure de l'action de l'Université dans le domaine du haut enseignement, voudront s'y intéresser de la façon la plus effective.

Plus que jamais peut-être, l'importance primordiale des Universités catholiques, et du rôle qu'elles jouent dans le

monde, saute aux yeux. Ce sont, tout ensemble, des foyers de science et des pépinières d'hommes. Les chefs de l'Eglise et les chefs de l'Etat s'y recrutent.

L'Eglise, l'histoire le prouve, (1) porta, dès l'origine, aux établissements universitaires le plus profond intérêt. Elle veilla sur leur berceau, quand elle ne leur donna pas le jour. Elle les couvrit de sa protection, les munit de pouvoirs et de privilèges, consacra leurs statuts et leurs diplômes, souvent même les subventionna de ses biens. C'est qu'elle voyait dans les Universités sorties de sa pensée, ou animées de son esprit, ce qu'elles étaient véritablement alors, ce qu'elles sont encore aujourd'hui : des organes précieux de sa doctrine, des instruments efficaces de son action.

Ce n'est pas tout de propager la foi parmi les peuples, au nom de l'autorité divine. Il faut en montrer les singulières harmonies avec la raison de l'homme, avec ce besoin de savoir qui tourmente irrésistiblement l'humanité.

Nulle institution n'est plus apte que l'Université catholique à organiser la science de la foi, à systématiser les doctrines qui la composent, et à faire de la théologie le rempart des dogmes et du symbole. Les Thomas d'Aquin, les Bonaventure, les Bellarmin, tous ces géants de la philosophie chrétienne et de la science sacrée, se sont formés au pied d'une chaire universitaire, et ont eux-mêmes, pour la plupart, répandu, de ce foyer, leurs lumineux enseignements. Ils ont été d'admirables professeurs d'université, et l'on peut dire de quelques-uns d'entre eux qu'ils ont rendu à l'Eglise du Christ plus de services que des conciles entiers.

Fruit d'une pensée profonde, éclos sur des lèvres officiellement investies de la mission d'enseigner, leur parole est tombée dans des milliers d'âmes attentives qui l'ont portée jusqu'aux extrémités du monde. D'autres docteurs l'ont répétée; les siècles lui ont fait écho. De nos jours encore,

(1) Goschler, *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, t. XXIV, au mot *Universités*.

elle résonne sous le texte vénéré de livres immortels, et elle anime de son souffle, jamais épuisé, le verbe et les écrits des meilleurs représentants de la théologie, et de la philosophie catholique.

L'enseignement doctrinal universitaire n'est pas seulement la plus forte discipline de l'esprit. Il n'a pas seulement pour but de fournir aux prédicateurs et aux missionnaires la substance dont se nourrissent les auditoires pieux. Il est l'arsenal où se puisent les armes du controversiste dans les luttes nécessaires contre l'hérésie et l'impiété. Ceux qui le donnent peuvent être aussi le conseil sage, le corps consultatif éclairé où se résolvent les plus difficiles problèmes sociaux. Plusieurs fois, sous le régime français, par les soins de Mgr de Laval et de Mgr de Saint-Vallier, la Sorbonne fut appelée à se prononcer sur des points de doctrine qui concernaient le gouvernement spirituel et temporel de la colonie. (1)

Toutes ces raisons, et d'autres encore, nous expliquent pourquoi l'Université Laval, dès sa naissance, a été l'objet, de la part des autorités religieuses, de si vives sollicitudes; et pourquoi les mêmes soucis entourent aujourd'hui la nouvelle Université de Montréal.

L'oeuvre universitaire, dirigée avec sagesse, chez les maîtres et chez les élèves, et dans les diverses facultés où elle s'accomplit, est un bienfait inappréciable pour toute la société. Des hommes de principes et d'influence peuvent sans doute surgir en dehors d'elle. Nous en avons d'illustres exemples au milieu de nous. D'ordinaire, néanmoins, c'est à l'Université que se façonnent les esprits qui, soit dans l'enseignement, soit dans la politique, soit dans la magistrature et les carrières professionnelles, exercent une part plus ou moins grande, et plus ou moins féconde, d'action sociale. Cette action se mesure d'après les leçons reçues, et la coopération personnelle qu'on y apporte.

(1) Voir *Mand. des Evêques de Québec*, vol. I, pp. 41, 91, 347, 353, 424, 434.

L'Université laisse dans la pensée et dans l'âme de ses élèves une empreinte. Lorsque les maîtres ont su s'élever à la hauteur de leur tâche, et lorsque les élèves eux-mêmes se sont acquittés consciencieusement de tous leurs devoirs, cette empreinte est faite non seulement de savoir technique, mais de curiosité intellectuelle, de probité morale, de distinction de manières. Il se crée dans le monde une élite qui marche en tête de tous les groupes, et d'où partent les mots d'ordre qui rallient les forces, et les exemples qui entraînent. L'Université rayonne ainsi sur toutes les sphères de la vie sociale, sur tous les ordres, sur toutes les professions, sur tous les sommets de l'instruction.

On y a paissé, avec certaines connaissances immédiatement pratiques, le culte des lettres, le goût des sciences, de la philosophie, de tout ce qui fait le noble patrimoine des peuples civilisés. Par leur destinée même, les centres universitaires sont des foyers de civilisation. La grandeur véritable d'un peuple se peut très sûrement juger par le caractère de ses universités. Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur les sociétés contemporaines pour nous persuader de cette vérité. Il y a des nations vouées, par l'ensemble de leurs efforts, au matérialisme le plus intense, parce que, dans les chaires de leurs professeurs, le spiritualisme est négligé, et que la morale utilitaire y domine. Il y a d'autres nations moins pourvues peut-être de biens terrestres, mais plus riches d'idéal, de culture, de gloire solide, parce que leurs Universités placent l'esprit au-dessus de la matière, et Dieu au sommet de toutes choses.

C'est dire qu'on ne saurait s'exagérer l'importance de l'œuvre universitaire; que cette œuvre doit être réputée l'une des plus utiles et des plus vitales qui soient; qu'il faut donc qu'elle se fasse d'après les principes les plus sûrs, conformément aux programmes les plus judicieux, et qu'elle soit généreusement soutenue.

---

## L'ORIENTATION RELIGIEUSE DE L'UNIVERSITÉ

---

La vie de l'homme n'est bien ordonnée que quand le corps obéit aux directions supérieures de l'âme. L'action des sociétés n'est saine et féconde que quand le spiritualisme la gouverne. Les universités ne remplissent efficacement leur mission que dans la mesure où la religion pénètre et vivifie l'enseignement.

C'est une erreur profonde de situer l'oeuvre universitaire en dehors de l'influence religieuse. Tous les grands foyers intellectuels et civilisateurs se sont inspirés de la science de Dieu. Par contre, la prétention d'initier l'esprit de l'homme à l'intelligence des choses et de la vie sans faire passer sous ses yeux la lumière qui descend d'en haut, n'a jamais abouti qu'aux pires catastrophes.

Dieu est-il, oui ou non, le créateur et le maître du monde? Dieu a-t-il, oui ou non, subordonné les êtres qui peuplent l'univers, les sciences qui en reflètent la nature, les lois qui en règlent les rapports et la destinée, au but souverain que sa sagesse requiert? Toutes les activités humaines, qu'elles s'exercent dans la famille, dans l'école, dans la société, n'ont-elles pas pour dernier objectif de fonder ou de consolider le royaume de Dieu dans les âmes?

Si ces principes sont admis,—et ils doivent l'être,—on admettra en même temps que l'oeuvre universitaire réclame comme fondement indispensable l'idée divine et la force religieuse.

Les fondateurs de l'Université Laval le comprirent. Et il faut rendre à l'autorité royale d'Angleterre cette justice, qu'elle sut seconder leurs vues, en leur donnant une charte où éclate la préoccupation d'assurer, au sein de la nouvelle institution, l'influence catholique dans tous les domaines. En face des envahissements de l'athéisme si puissant dans cer-

tains pays, ces avantages d'un organisme universitaire foncièrement confessionnel, ne sauraient être célébrés trop haut. Et ils montrent, d'une façon non équivoque, ce que doit être, dans l'Université, l'enseignement lui-même.

Les lettres et les sciences qui forment l'objet de l'enseignement supérieur général, ont avec la religion des rapports nécessaires.

La littérature touche à tout : à la nature, à l'homme, à la doctrine, aux moeurs, à la famille, à la politique, à la société, à l'histoire. La plume que l'erreur égare, ou que la passion sollicite, peut causer d'incalculables maux. Qui dira jamais les ravages spirituels dont certains lettrés, méchants, sceptiques, libertins, ou même simplement grivois, se sont rendus coupables ? Combien, d'autre part, les lettres chrétiennes, sous les couleurs très diverses dont elles se parent, peuvent servir à répandre la vérité, à justifier la morale, à faire aimer et glorifier Dieu ! L'Université catholique, par un enseignement littéraire haut et sûr, développe chez ses élèves les délicatesses du sens moral, en même temps qu'elle offre à leurs regards les intuitions pénétrantes de la foi. Elle ne sépare pas le culte du beau de la culture du vrai. Elle passe au crible d'une juste critique les livres suspects où s'alimentent tant de lecteurs imprudents. Et elle emprunte aux leçons d'une apologétique solide les principes et les déductions qui mettent en contraste l'immuable vérité de la religion et la muabilité des systèmes inventés pour la combattre.

Elle ne méprise pas, non plus, à la façon de certaines écoles sans doctrine, la philosophie, cette reine des sciences humaines. Loin de là : elle se plaît à harmoniser ses enseignements et ses écrits avec ceux des maîtres les plus loués par les Papes, et les plus remarquables par la profondeur de leurs vues et la clarté de leur génie.

Tout a été dit sur la nécessité d'études philosophiques où se reflète fidèlement la science de l'être. Il n'y a pas deux philosophies, mais une seule, celle qui est sortie des plus fortes têtes de l'antiquité païenne et de l'âge chrétien, celle

qu'ont illustrée et immortalisée les Aristote et les Thomas d'Aquin, celle que recommandait le grand Léon XIII, il y a quarante ans, dans des pages inoubliables. Cette philosophie-là ne vieillit pas, elle ne peut pas vieillir, pas plus que le soleil dont les rayons fécondent universellement la nature. L'une des grandes forces des Universités résidera toujours dans l'armature philosophique de leur oeuvre, dans la puissance des principes et des procédés généraux où s'appuie la théologie et qui se communique à toutes les sciences profanes.

N'avons-nous pas entendu l'an dernier, lors de son passage à Québec, l'un de nos plus illustres philosophes contemporains, le Cardinal Mercier, protester contre cette scission par laquelle on veut isoler la science de la métaphysique, et la morale de Dieu? (1) Pour que les sciences répondent à leur vocation, pour qu'elles marchent d'un pas assuré dans leurs voies respectives sans heurter aucune vérité, et sans ternir la gloire des institutions qui les abritent, il importe qu'elles s'éclaircissent au double flambeau de la foi divine et de la philosophie préconisée par l'Eglise. *Nous sommes, disait Ollé-Laprune, (2) des savants animés de l'esprit chrétien: cela doit d'abord augmenter ce que j'appellerai notre probité scientifique; et puis cela nous préserve de bien des écueils, cela affermit notre vie et notre marche; enfin, dans les grandes synthèses où il s'agit d'embrasser tout l'homme, et tout l'univers, et, avec les choses humaines et la nature, les choses divines elles-mêmes, notre christianisme nous donne une puissance de conception incomparable.*

Les sciences juridiques, politiques et sociales, dépendent tellement du droit naturel établi et interprété par la philosophie catholique qu'elles n'en sont, pour ainsi dire, que le prolongement varié et indéfini. Beaucoup d'universités modernes prétendent enseigner à leurs élèves la science du droit sans leur parler de Dieu, ni de cette loi première dont

(1) *Le Canada français* (nov. 1919), p. 235.

(2) *La vitalité chrétienne* (6<sup>e</sup> éd.), p. 184.

le Créateur a lui-même imprimé les principes dans la raison et la conscience de l'homme. Là est le secret de tant de lois odieuses par leur injustice, négatrices des libertés les plus sacrées, génératrices de troubles et de conflits sans fin. L'enseignement juridique chrétien se fait gloire de puiser aux sources de la philosophie sociale et des canons de l'Église, les doctrines essentielles dont il a besoin. Des leçons supérieures de droit naturel ont déjà été données, dans le passé, du haut des chaires de notre université québécoise. Avant longtemps ces leçons prendront la forme d'un enseignement plus régulier et plus complet.

Parlerons-nous des sciences physiques? *Ces sciences si appréciées de nos jours, et qui, grâce à tant d'importantes découvertes, provoquent de toute part une admiration sans bornes, loin de rien perdre, affirme Léon XIII, à la restauration de l'antique philosophie, y gagnent singulièrement.*" (1).

Il n'est pas nécessaire d'être très versé dans les sciences médicales pour savoir que l'étude de l'organisme humain, et des affections morbides auxquelles l'homme est sujet, ne sauraient, sans danger d'erreurs très graves, faire abstraction de la psychologie, d'une solide connaissance de l'âme humaine, de même que le traitement des maladies et le soin des patients doivent être subordonnés aux exigences de la morale chrétienne. Un cours spécial ayant pour but de montrer les relations de la médecine avec la métaphysique et la loi morale, trouve tout naturellement sa place dans un établissement universitaire catholique, et offre aux étudiants une matière du plus puissant intérêt.

Au moment où les regards se tournent avec bienveillance vers le haut enseignement, nous avons cru utile de formuler ces quelques remarques dictées par l'unique souci et l'espoir certain de voir notre Université, toujours si sincèrement catholique, grandir dans le sens de ses plus nobles traditions.

(1) Encyclique *Æterni Patris*, 4 août 1879.

III

L'INFLUENCE SOCIALE DE L'ENSEIGNEMENT  
UNIVERSITAIRE

---

Jamais la société ne s'est vue en proie à des luttes intestines aussi vives, à des convulsions aussi menaçantes que celles dont le spectacle se déroule, depuis quelque temps, sous nos yeux.

Ce mal éclate partout, et de toutes parts s'élève le cri qu'il est urgent d'y porter remède.

Des unions s'organisent, des congrès se tiennent, des articles se publient, des livres se composent, des projets de loi s'élaborent qui ont pour but de résoudre la question sociale. Mais les solutions varient selon les doctrines. Et seule la doctrine catholique basée sur les enseignements du Christ et la saine philosophie, peut offrir des principes dont l'application et l'influence répondent à tous les besoins. Elle est la seule vraie, partant, la seule salutaire.

Cette doctrine contenue dans les lettres des Papes et les écrits des maîtres chrétiens, il faut qu'elle soit étudiée, exposée, commentée; il faut qu'elle se répande. D'effroyables erreurs envahissent les esprits, troublent et dévoient l'opinion. Le socialisme, le naturalisme, le matérialisme, l'utilitarisme, ont conquis d'immenses multitudes que des chefs d'école remuants et tenaces enchaînent à leurs théories captieuses. Il appartient principalement aux Universités catholiques de rompre la trame de ces théories, de refouler la vague de ces erreurs, par un enseignement ferme, pénétrant et efficace. Dans leur récent mandement sur les motifs de venir en aide à l'Université Laval, les évêques de la province, ecclésiastique de Québec mentionnent expressément cette noble tâche: *Il nous semble, disent-ils, spécialement nécessaire que les cours dont relèvent les si épineuses questions,*

*religieuses et sociales, de notre époque, élargissent leurs cadres et s'ajustent, autant que possible, à toutes les nécessités du jour, en conformité des principes posés par les Papes, et qui seuls offrent aux peuples de solides garanties de justice et de paix. Le monde traverse une crise intellectuelle très grave. Nous ne pourrions y faire face qu'en fortifiant, à la lumière des doctrines de la sainte Eglise catholique, les centres d'enseignement, d'où la pensée des maîtres rayonne sur les élèves, et, par eux, sur les esprits qui jouent un rôle éminent dans la société.*

L'oeuvre de la pacification sociale requiert le concours harmonieux de trois facteurs, l'Eglise, l'Etat, les particuliers. (1)

Les Papes n'ont qu'une voix pour dire quelle fonction essentielle, fondamentale, échoit à la religion dans le règlement des questions ouvrières, et quel bien immense peuvent faire, en ce domaine, des ecclésiastiques savants, zélés, et expérimentés. Dans une lettre du 11 mars de cette année, à l'Evêque de Bergame, Benoît XV écrivait: *Nous voulons que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et au mouvement social par l'étude, le contrôle ou l'action, et de collaborer par tous les moyens avec ceux qui, sur ce terrain, exercent une saine influence en vue du bien général.* (2)

L'Etat, de son côté, remplit un rôle social plein de responsabilités. Si les hommes qui président aux destinées politiques ont puisé dans l'enseignement secondaire et supérieur, d'excellents principes sociaux, les lois faites par eux seront, vraisemblablement, des mesures de justice, des garanties d'ordre et de paix. Si, au contraire, ces législateurs manquent de la science et de la formation nécessaire pour échapper à la séduction des faux systèmes, des opinions dangereuses, ils font, sans s'en douter peut-être, une oeuvre de mort.

(1) *Encycl. Rerum novarum.* — Voir notre *Droit public de l'Eglise. L'Action relig. et la loi civile*, IVe P., ch. 6, 7, 8.

(2) *Documentation catholique*, 3 avril 1920.

Ils resteront, tout au moins, bien au-dessous de leur tâche.

Sur ce terrain de l'action sociale, il y a place encore pour l'initiative privée, pour l'intervention de ceux que leur culture, leur condition de famille, leur état de fortune, leur esprit franchement chrétien, semblent destiner à un poste de combat et d'honneur. Ceux-là, Léon XIII, dans des termes pressants, les invite (1) à mettre leurs aptitudes et leur dévouement au service d'une oeuvre qui devient l'une des suprêmes préoccupations de l'Eglise. Quelques hommes de rares talents peuvent sans doute s'initier d'eux-mêmes à ce genre d'apostolat. La plupart, pourtant, des champions de l'action populaire catholique, ne donneront la pleine mesure de leur valeur que si des maîtres compétents ont su, d'abord, éveiller leur vocation, et les outiller pour la lutte.

Tout cela montre bien quelle force morale, quelle puissance d'ordre et de restauration sociale, représentent les maisons d'enseignement supérieur où se forment, d'après les principes chrétiens, les hommes d'Eglise, les hommes d'Etat, les hommes d'oeuvres. Par contre, l'un des chefs de l'Allemagne socialiste, Bebel, a un jour nettement établi la corrélation qui existe entre le socialisme et la doctrine universitaire rationaliste et athée. (4)

L'Université Laval, consciente de sa mission, a déjà fait beaucoup pour répondre aux nécessités sociales du jour. En dehors des leçons générales de métaphysique et de religion, données par ses professeurs, et qui sont la base des études sociologiques, elle a introduit dans ses programmes des questions qui portent la marque de la plus haute actualité. Le manuel de philosophie publié, il y a quelques années, par l'abbé Lortie, et adopté par nos colléges, s'étend assez longuement sur les principes qui régissent la société professionnelle, les devoirs et les droits des patrons et des

(1) *Encycl. Graves de communi.*

(2) *Kannengieser, Ketteler et l'organisation sociale en Allemagne*, pp. 125-126.

ouvriers. Un cours d'Economie politique et sociale, fondé à la Faculté de Droit, apprend aux élèves, tout particulièrement, les conséquences légales et les répercussions économiques de la question sociale. Nous-mêmes, en quelques chapitres de l'un de nos ouvrages, nous avons essayé, bien imparfaitement, il est vrai, de traiter cette même question dans ses rapports avec le droit public de l'Eglise. (1)

Toutefois, les problèmes sociaux prennent aujourd'hui une telle importance, ils soulèvent des discussions si âpres, et touchent de si près aux fondements mêmes de l'ordre et de la société, que l'Université a cru devoir inscrire, parmi les desiderata de son enseignement philosophique supérieur, une chaire spéciale de sociologie. En toute branche des connaissances humaines, pour assurer la force d'une conclusion ou la justesse d'une application, c'est aux principes qu'il faut remonter. Plus la lumière descend abondante sur le sol où l'on pose le pied, moins l'on risque de buter contre les obstacles ou de s'empêtrer dans les halliers. La question ouvrière se présente sous des aspects très divers, de plus en plus complexes; et on sent le besoin, pour ne pas s'y perdre en des solutions confuses, incertaines, désastreuses peut-être, de toute la clarté et de tout le rayonnement des vérités mères de la philosophie sociale.

L'exposition, l'interprétation et la défense de ces vérités, avec leurs innombrables ramifications logiques, offrent à l'esprit studieux un champ très vaste. Dans la section scientifique de l'enseignement supérieur où la philosophie tient le premier rang, il semble donc souverainement opportun que les études sociologiques, déjà esquissées dans l'enseignement secondaire, occupent une place à part et se développent en des cadres suffisamment élargis.

(1) Nous pourrions ajouter à cela le travail très effectif qui se fait dans les cercles de l'Association de la Jeunesse catholique dont les membres se recrutent parmi nos étudiants. Ce travail dirigé par les professeurs de l'Université porte souvent sur la question sociale.

L'Université deviendra ainsi, pour tous ceux que préoccupent les grands problèmes du jour, pour les penseurs, les économistes, et surtout pour la jeunesse catholique, un foyer puissant de science sociale, dont les lumières ajouteront grandement au prestige de cette institution.

---

#### IV

### LE CACHET NATIONAL DE L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE

---

L'Université Laval s'élève au berceau même de la nationalité canadienne-française. Elle est née d'une pensée éminemment religieuse et patriotique. Elle a été fondée dans le dessein de porter à leur plus haut degré de développement et de puissance les facultés et les vertus caractéristiques de notre race.

La race française, considérée dans ses traditions les plus pures et à la lumière de son histoire la plus glorieuse, se distingue par un culte d'idéal qui l'honore singulièrement. Sa passion ardente, expansive, pour le vrai, le beau et le bien, lui fait une physionomie à part dont elle ne saurait effacer les traits sans cesser d'être elle-même, sans abdiquer sa mission civilisatrice.

Cette mission, nos ancêtres l'apportèrent avec eux de France, et nous l'ont transmise comme un héritage. Nous en sommes investis. La méconnaître et en faire fi dans l'élaboration des programmes où se prépare l'avenir, serait de notre part une infidélité très grave. Écoutons des voix d'évêques nous traçant en deux mots notre devoir :

*C'est par la supériorité dans tous les domaines, surtout dans les domaines religieux et intellectuel, que le peuple canadien-français pourra répondre à sa vocation et prendre une part prépondérante dans la préparation des destinées*

*canadiennes.* (1) Il y a donc une suprématie que nous devons ambitionner avant toute autre, parce qu'elle est la raison profonde de notre survivance : celle du spiritualisme. C'est pour faire triompher autour de nous le règne de l'esprit que nous avons été jetés sur ces plages d'Amérique, que Dieu, par sa miséricordieuse providence, nous y a maintenus, et qu'il nous a donné d'y former, en dépit de mille obstacles, des centres toujours croissants d'influence française et de rayonnement catholique.

Nos universités tromperaient l'attente de l'Eglise et l'instinct de la race, elles se déroberaient aux nobles exigences de notre caractère et de notre vie nationale, si elles ne se proposaient de discipliner des esprits et d'éclairer des consciences avant de forger des instruments de richesse.

Certes, la prospérité économique n'est pas un bien qu'il faille mépriser. Elle fait partie du champ d'action ouvert par Dieu aux sociétés temporelles. Ni l'Evangile ni l'Eglise n'ont jamais proscrit la richesse en soi, mais seulement l'abus qu'on en fait. Saint Thomas d'Aquin a formulé sa pensée par une distinction fort sage :

*Les biens temporels, enseigne-t-il, (2) lorsqu'ils nous détournent de l'amour et de la crainte de Dieu, doivent être pour nous un objet de mépris. Mais il en va tout autrement si ces biens nous servent d'instruments dans l'oeuvre de notre avancement moral.*

On représente parfois le catholicisme comme une religion rétrograde, opposée au progrès économique. Des esprits superficiels ont cru voir, chez les nations protestantes, une abondance de biens matériels dont les nations catholiques leur semblaient privées, et ils en ont tiré une conclusion défavorable aux enseignements de l'Eglise de Rome. Cette conclusion, fruit d'un examen hâtif ou de raisonnements sophistiqués, ne résiste pas à une discussion appro-

(1) *Mandement collectif* déjà cité.

(2) *Som. théol.*, Q. CXXVI, art. 1 ad 3. — Cf. *ibid.*, Q. CXVII, art. 1.

fondie (1). Sans doute, la morale chrétienne condamne la soif immodérée des richesses, cette convoitise de l'or dont l'acquisition, l'accumulation, apparaît comme le but suprême de la vie ; mais elle n'interdit à personne l'élan vers la fortune considérée comme moyen de perfectionnement individuel et social. Elle n'entrave ni l'initiative, ni le travail, ni le succès. Loin de là : par ses principes mêmes, elle active les énergies, elle maintient l'ordre essentiel aux exploitations fructueuses, elle favorise une distribution équitable des biens de ce monde. (2)

Voilà pourquoi il est désirable que, dans nos maisons d'enseignement supérieur, les sciences propres à outiller l'homme pour la poursuite des biens terrestres, aient leur juste place. L'Université Laval désire fortifier, dans la mesure de ses ressources, son enseignement scientifique. Tous ses amis la féliciteront de ce souci qu'elle témoigne, du bien-être et des intérêts économiques de ses compatriotes.

Toutefois, la prospérité véritable d'un peuple ne s'estime pas seulement, ni même principalement, par le nombre de ses usines, la fièvre de son commerce, ou les sommes entassées dans ses banques. Ce qui fait les nations heureuses, c'est moins la richesse dont elles jouissent que la force morale qui en gouverne l'usage, et qui en assure la tranquille possession. Il importe donc, dans tous les pays, que l'éducation de la jeunesse se règle d'après ce principe de la supériorité indispensable des éléments religieux et moraux sur les éléments matériels.

Ceci est particulièrement vrai pour le Canada français dont la mission, sur cette terre d'Amérique, consiste justement à élever au dessus de l'écume du flot matérialiste qui bat nos remparts, le signe sauveur d'un idéal de foi, d'intellectualisme, de probité et de beauté. Religion, philosophie,

(1) Ives de la Brière, *Nations protestantes et nations catholiques* (5 rue Bayard, Paris).

(2) Voir Ch. Périn, *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*.

sciences morales et sociales, langues classiques et lettres chrétiennes, voilà donc où doit se porter l'effort premier et le plus soutenu de nos universités. Cette culture si haute, si riche de l'apport des siècles, correspond mieux que toute autre, à nos goûts latins, à notre descendance française, à nos croyances catholiques. Il convient, il est nécessaire que nos programmes d'instruction supérieure s'harmonisent avec ce que nous sommes, avec ce que Dieu attend de nous. Personne n'aura le droit de s'étonner que l'Université Laval, dans ses projets de développement, s'inspire de cette pensée, qui l'a d'ailleurs dirigée dès sa fondation, et dans toutes les phases de son existence.

Elle restera fidèle à ses traditions. Et cette fidélité même lui fera donner à ses élèves un enseignement qui les atteigne dans tout leur être, qui s'adapte en même temps à leurs titres d'hommes, de fils de l'Église, de citoyens du Canada, et de Canadiens-français.

Les Universités sont des foyers de doctrine. Et la doctrine, qu'elle soit sacrée ou profane, se compose de principes, d'énoncés, de démonstrations, dont la vérité rayonne au dessus de toutes les frontières. Dans le domaine littéraire lui-même, la pensée s'éclaire de tous les feux allumés au sommet des âges par les génies qui se sont faits les interprètes les plus élevés du vrai et du beau, et que l'on regarde comme les guides classiques de tous les peuples.

Mais cette discipline générale qui ouvre et orne l'esprit, n'exclut pas le souci d'une formation nationale. Les plus petites patries ont leurs cadres, leurs horizons, leur vie, leur âme, leur langage, leurs héros, leur histoire, leurs luttes, leurs problèmes, leurs intérêts, leurs ambitions, leurs aspirations. Ce culte de la patrie a sa place toute marquée dans la sphère où se meut l'Université catholique. Du souffle patriotique qui anime l'enseignement naissent de grandes passions, des visions d'avenir, des résolutions de virilité.

Nous n'avons pas qualité pour parler officiellement au nom de l'Université Laval. Mais nous croyons pouvoir affir-

mer qu'elle se fera toujours un devoir et un honneur d'associer, dans ses préoccupations, le soin de former des chrétiens et des savants, et celui de préparer, pour les besoins de notre société, de véritables patriotes.

---

V

**LES BESOINS LE L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE**

---

L'élan de sympathies d'où est sortie la campagne de souscription qui s'organise en faveur de l'Université Laval, n'est ni inopportun ni factice. Il est basé sur les encouragements les plus autorisés, en même temps que sur les raisons les plus solidement établies.

L'Eminentissime archevêque de Québec et ses suffragants ont posé la question devant le clergé et tous les fidèles, dans un mandement collectif solennel. Ils ont déclaré que la première université catholique du Canada, née des sacrifices du Séminaire de Québec et soutenue, jusqu'ici, à peu près exclusivement par cette institution, se voit forcée désormais de compter sur le public, non pas pour subsister (comme on l'a faussement affirmé), mais pour se développer dans la mesure des besoins nouveaux.

Ces besoins se font sentir dans toutes les branches de l'enseignement universitaire, et dans l'initiation de ceux qui le donnent.

La formation des maîtres a toujours été le sûr garant de l'instruction des élèves. A mesure que le niveau des études monte et que leur cercle s'étend, il devient de plus en plus nécessaire d'avoir, dans le personnel enseignant, des hommes dont la compétence puisse affronter les plus graves problèmes, et chez qui la spécialisation dans telle ou telle matière, n'étouffe pas le souci des intérêts généraux

de la science et de la société. Cette formation des professeurs ne peut se faire que par la fréquentation des plus hautes écoles de savoir. Ce n'est calomnier ni notre pays ni notre race que de dire tout l'avantage d'études supérieures faites à l'étranger. L'Europe elle-même est venue, plus d'une fois, prendre des leçons en Amérique. A plus forte raison, l'Amérique doit-elle reconnaître le profit qu'il y a, pour ses fils, à visiter, en y mettant toute la prudence requise, des centres intellectuels vieux de plusieurs siècles, et chargés de traditions et de gloires.

Ces séjours d'études, dans les grandes villes d'outre-mer, nécessitent des sommes assez rondes. Quels services rendraient à l'enseignement de la philosophie, de la théologie, du droit canonique (pour ne parler que de ces matières), ceux de nos catholiques que la fortune a favorisés de ses dons, et qui fonderaient à Rome, pour des jeunes prêtres destinés au professorat, quelques bourses!

Notre Faculté de Théologie, grâce aux encouragements reçus du Chancelier et des Directeurs de l'Université, a sûrement réalisé certains progrès. Ses programmes se sont élargis. Son enseignement s'est fortifié. Ses professeurs se sont appliqués à faire oeuvre personnelle. Et la confiance a groupé autour de leurs chaires des élèves de plusieurs diocèses, voire de différents instituts religieux. Mais cette confiance même, et le rôle agrandi de notre clergé, et l'essor intellectuel du monde, rendent nécessaire, à l'Université, un supplément d'organisation théologique. Nous voudrions, par exemple, voir se créer, chez nous, un cours spécial de patrologie où serait exposée l'œuvre biblique, dogmatique et morale des Pères. Nous voudrions également voir s'instituer des leçons régulières d'éloquence religieuse, dans lesquelles seraient définis les principes et les règles d'une saine prédication, et où défileraient, sous les yeux des élèves, les principaux orateurs sacrés, ceux surtout de l'antiquité classique et de la France.

Plusieurs autres progrès, relatifs aux sciences ecclésiastiques, pourraient trouver place en notre maison.

Dans la Faculté de Droit, nous avons déjà mentionné l'importance d'une chaire que plusieurs voix réclament, d'un cours où les principes du droit naturel, fondement du droit civil, seraient rappelés et commentés avec élévation, et avec ampleur, et rehausseraient, dans l'esprit des étudiants, le concept de la loi et de la carrière légale. Nous ne parlons pas des additions qui pourraient être faites à certains cours déjà existants, et qui, sans être d'une utilité urgente, par des leçons distinctes, en étendraient l'influence et en accentueraient la portée.

Une circulaire adressée aux anciens élèves insiste beaucoup, pour la Médecine, sur les laboratoires qui tiennent une si large place dans les sciences expérimentales. On projette de réorganiser ceux que l'on possède, on rêve d'en organiser de nouveaux. Ces préoccupations sont justes. Elles marquent très bien l'éveil, ou mieux, l'élan d'une curiosité soucieuse de baser sur des faits précis, non moins que sur des déductions solides, le progrès médical. Développer la médecine dans le sens de l'analyse et de l'observation, la rattacher d'autre part, par son sommet, aux principes d'une psychologie qui ne sacrifie rien des éternelles vérités du spiritualisme et de la morale, voilà un double besoin reconnu de tout temps par l'Université, mais que les circonstances rendent de plus en plus sensible, et qui appelle les libéralités de ses bienfaiteurs et de ses amis.

Quant à la Faculté des Arts, on souhaite pour elle un accroissement très légitime et très désirable. Nos Evêques, dans leur mandement collectif, y font allusion, lorsqu'ils disent: *Grâce à des méthodes plus hautes, à des études plus fouillées, les lettres et les sciences, à l'Université, peuvent atteindre un niveau plus élevé.*

La Faculté des Arts (dénomination peu logique et insuffisante) se dédouble en deux sections : la section scientifique et la section littéraire. Toutes deux sont susceptibles de développements variés et indéfinis.

La section scientifique s'ouvre par la philosophie qui siège au plus haut de l'esprit, et dont les notions et les mé-

nodes pénètrent toutes les sciences. On ne saurait, dans une Université comme la nôtre, accorder trop d'importance à cette science primordiale et souveraine. L'enseignement philosophique supérieur est l'un des objectifs que nous devons avoir le plus en vue. Et il y aurait lieu dès maintenant, pour nous y acheminer, de créer quelques chaires plus immédiatement utiles, entre autres, (nous l'avons dit), une chaire de sociologie .

Les sciences physiques, mathématiques, chimiques, soit dans leurs théories générales, soit dans leurs applications nombreuses à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et au transport, prennent de nos jours une extension qui s'impose à tous les programmes universitaires. L'Université Laval s'en rend compte. Elle est entrée volontiers, dans le mouvement, et elle entend le suivre sans hésitation, pourvu que ses ressources présentes, et celles qu'on lui fait espérer, le lui permettent. Mgr le Recteur a donné là-dessus, à nos hommes d'affaires, les assurances les plus expresses.

L'Université entend également, — le public vient d'en être informé, — fonder une école normale de lettres, école désirée depuis longtemps, et que l'on veut organiser de la façon qui convienne le mieux à notre situation et à notre avenir. Là pourront se former à l'enseignement secondaire nombre de jeunes professeurs incapables d'aller se perfectionner dans les écoles littéraires de France.

L'idée est belle. Le projet vient à son heure. Il répond, — on l'a fait observer à plusieurs reprises, — à un voeu général.

Cette fondation imprimera, parmi nous, aux humanités classiques et à la culture française, un essor vigoureux. Elle mettra l'esprit de notre jeunesse en contact plus immédiat avec les chefs-d'oeuvre des vieilles civilisations. Sans le déraciner du sol où il doit grandir, elle lui apportera toutes les clartés, tous les secours, tous les stimulants, toutes les forces de croissance et d'efflorescence, que peut fournir à la race franco-canadienne, la richesse du génie latin.

## VI

### L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE ET SES ESPÉRANCES

---

Dans leur appel à la générosité canadienne, les amis de l'Université Laval ne sont mus que par des motifs d'intérêt public. Ils espèrent fermement que cet appel sera entendu.

Le premier fondement de leurs espérances, c'est l'éveil, dans l'âme des nôtres, du sens social. L'individualisme tient l'homme cloîtré dans un isolement égoïste et fâcheux. Trop longtemps nos sollicitudes, nos énergies et nos labeurs, ont subi l'effet funeste de ce cantonnement. Des voix se sont élevées pour prêcher l'évangile de la solidarité, de l'assistance et de la bienveillance mutuelle. Nos compatriotes paraissent mieux comprendre l'importance de l'effort collectif, de la coopération aux œuvres d'utilité générale. Beaucoup d'œuvres de ce genre, dont nos villes et nos paroisses s'honorent, sont dues à l'initiative de riches particuliers, ou à la mise en commun de modestes contributions populaires.

Dans le corps social, comme dans le composé humain, règnent des lois d'influence coordonnée, et de dépendance réciproque. L'ordre et le progrès de la société résultent précisément de cette collaboration harmonieuse de toutes les parties. Il y a échange admirable de services. Ce que les institutions enseignantes reçoivent en secours pécuniaires et matériels, elles le rendent, elles le dispensent sous une forme ennoblie. Et plus se font abondantes les générosités qu'on leur verse, plus se multiplient, pour toutes les classes sociales, les bienfaits sans nombre dont ces maisons sont la source.

Cette réciprocité est à base d'intérêt.

Nous nous permettons de croire que l'Université peut compter sur une aide d'un caractère plus élevé, et que la charité bien connue des catholiques canadiens, charité attestée de tant de manières et d'une façon si constante, ne saurait rester froide en face d'une œuvre dont les besoins sont si grands, et qui est si hautement recommandée.

La vertu divine de charité n'a pas seulement pour objet de venir en aide aux personnes physiques. Il entre aussi dans sa fonction de secourir les personnes morales, les œuvres, les institutions.

Aucun théologien n'a parlé du rôle de la richesse et des devoirs de la bienfaisance en termes plus précis, plus lumineux, que saint Thomas d'Aquin. (1) Et Léon XIII ne fait que sanctionner sa forte doctrine, lorsqu'il écrit : (2) *Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne. Nul en effet ne doit vivre contrairement à ce qui convient.* (3) *Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au décorum, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres.*

Cette doctrine de l'Église laisse une marge très large au budget des plaisirs légitimes, des épargnes familiales, des réserves d'avenir. Elle permet d'amasser d'honnêtes et utiles fortunes. Mais elle demande que les libéralités croissent, que les aumônes grossissent en proportion même de l'avoir des personnes possédantes.

Soulager de son revenu l'indigence ou doter les institutions besogneuses, c'est répondre aux vues de la Providence qui se sert de ceux qui ont plus pour aider ceux qui ont moins. C'est s'assurer des trésors de mérites, d'innombrables grâces de miséricorde et d'expiation. C'est se créer des titres solides à la reconnaissance publique, et poser, pour soi et pour les siens, les fondements d'une gloire plus durable que tant de renommées pompeuses enfouies dans l'oubli des siècles.

S'il nous fallait un troisième motif d'espérer que nos concitoyens voudront se montrer généreux envers l'Université de

1.—*Som. théol.* II-II, QQ. XXXI-XXXII.

2.—*Encycl. Rerum novarum.*

3.—*Saint Thomas, ouv. cit.*, Q. XXXII, art. 6.

Québec, nous l'emprunterions à leur patriotisme reconnu, lequel saisit avec bonheur toutes les occasions de s'affirmer.

Rien n'est plus patriotique, en effet, que de soutenir les oeuvres où s'alimente la vie nationale.

La grande force d'un peuple, le principe de ses plus hautes conceptions, le moteur de ses plus nobles activités, réside dans ses églises et dans ses écoles. Nous souhaitons tous pour le Canada français, pour le Canada catholique, des jours de paix, un accroissement de gloire, de prospérité et de grandeur. L'école de moralité, de science, d'entraînement intellectuel, qu'est l'Université Laval, n'a été fondée et ne subsiste que pour réaliser ce vœu. Elle constitue l'un des boulevards de notre nationalité, l'une des places fortes de notre religion. Il s'y forge, pour les luttes de l'Église, pour les revendications de la langue, pour la conservation de tout l'ordre social, des armes précieuses, qu'il ne tient qu'à nous de rendre plus puissantes encore.

L'Université fait l'oeuvre de tous.

*La cause qu'elle représente est notre cause à tous. Ses portes sont ouvertes à tous ceux de nos compatriotes que leurs goûts, leurs dispositions, poussent vers les hautes études... C'est une institution qui doit être regardée comme un patrimoine commun, et dont les plus humbles fils de cultivateurs et d'ouvriers peuvent être un jour appelés, non seulement à recueillir les fruits, mais à gravir les sommets. (1)*

Il est donc juste, et souverainement désirable, que, dans les diocèses de notre province, tous les foyers franco-canadiens, toutes les familles catholiques, participent de quelque manière à la souscription qui s'inaugure en faveur de Laval.

Il est juste et désirable surtout que nos coreligionnaires des classes aisées, imitant le zèle des protestants pour leurs institutions enseignantes, ne se laissent devancer par eux, ni en générosité, ni en clairvoyance.

L'argent donné pour les progrès de l'oeuvre universitaire est un placement bien supérieur à ceux qu'effectuent, dans le

(1) *Mandement collectif* du 37 mars 1920.

monde des affaires, les financiers les plus habiles. Ce placement repose sur la fidélité de Dieu lui-même, sur la solvabilité de l'Auteur de tout bien, et il rapporte à chaque bienfaiteur, à l'Eglise, à la jeunesse, à la société civile tout entière, des avantages inappréciables.

Nos compatriotes sont trop sagaces pour ne pas s'en convaincre. Ils sont trop charitables et trop logiques pour ne pas aller jusqu'au bout de leur conviction.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AU LECTEUR : .....	5
<b>L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE</b>	
I. — SON IMPORTANCE.....	7
II. — L'ORIENTATION RELIGIEUSE DE L'UNIVERSITÉ.....	11
III. — L'INFLUENCE SOCIALE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE .....	15
IV. — LE CACHET NATIONAL DE L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE....	19
V. — LES BESOINS DE L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE.....	23
VI. — L'ŒUVRE UNIVERSITAIRE ET SES ESPÉRANCES .....	27

---

IMP. L'ACTION SOCIALE, LTÉE, QUÉBEC.

